ABE

Société à responsabilité limitée (SARL)

au capital social de 1500 €

6 PLACE DU SAUZE 04400 Enchastrayes

RCS MANOSQUE 998978092

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE DES ASSOCIÉS

Le 16/06/2026

A 10:30

Emmanuel Robin, détenteur de 500 titres de la Société,

Bastien Tattu, détenteur de 500 titres de la Société,

Amandine Garcia, détenteur de 500 titres de la Société,

Associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** ») se sont réunis au siège social de la Société en assemblée générale sur convocation par courrier électronique.

AG ER BT

L’assemblée générale est présidée par Amandine Garcia, Gérant de la Société (ci-après, le « **Président de Séance** »).

L’Assemblée donne acte de la valable convocation de l’assemblée générale et reconnait avoir été pleinement informé.

Le Président de séance rappelle ensuite l’ordre du jour de la présente assemblée :

- Prise d’acte de la cessation des fonctions de Gérant de Emmanuel Robin, pour cause de démission ;
- Prise d'acte de la cession de parts sociales de la Société détenues par l'ancien Gérant ;
- Prise d'acte de la cession de parts sociales de la Société détenues par Emmanuel Robin
- Modification corrélative des statuts de la Société ;
- Pouvoir pour les formalités.

La discussion générale est ensuite ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

AG ER BT

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par l’assemblée des Associés de la cessation des fonctions de Gérant de Emmanuel Robin, pour cause de démission en date du 31/03/2026.

Cette résolution est adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

Il est pris acte par l’assemblée des Associés de la cession de 250 parts sociales pour un montant de 250 euros de la Société détenues par Emmanuel Robin, ancien Gérant en date du 31/03/2026, à l'associé cessionnaire suivant : Mme Amandine Garcia, résidant 45 Chemin des Alpages 04400 Barcelonnette, France né(e) le 21/11/1990 à Digne les bains 04000.

Cette résolution est adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3

Il est pris acte par l’assemblée des Associés la cession de 250 parts sociales pour un montant de 250 euros de la Société détenues par Emmanuel Robin en date du 31/03/2026, à l'associé cessionnaire suivant : M. Bastien Tattu, résidant 18 Place du Sauze 04400 Enchastrayes, France né(e) le 03/04/1990 à Villeneuve saint Georges 94190.

Cette résolution est adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 4

En conséquence de la cession de titres objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'assemblée des Associés de modifier l'article relatif au capital social dans les statuts de la

AC ER BT

Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 5 : Pouvoir

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les personnes mentionnées ci-dessous.

Amandine Garcia, Président de Séance



Emmanuel Robin, ancien Gérant et Cédant de parts sociales de la Société



Mme Amandine Garcia, Associé



Emmanuel Robin, Cédant de parts sociales de la Société

AG ER BT



Bastien Tattu



AG ER BT